

Séance du 22 mars 2023

L'an deux mil vingt-deux le mercredi vingt-deux du mois de mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Martine JACQUIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 17 mars 2023

PRÉSENTS: Mme JACQUIN Martine, Maire

Mmes Ms: VALTAT Roger, GRASSER Sylvie, SERRE Patrice, adjoints.

Mmes et Ms: DAUPHANT Aude, ERBS Angélique, MARC Emmanuelle, MARREL Eliane, MARTIN Marylène, MATHURIN Armelle, MITAUT Rachel, BESSON Pierre-Henri, CHARRAT Laurent, GUICHARD Serge, RIONDET Jacques, ROBERT-MICHON Flavien.

ABSENTS EXCUSÉS: Mme. Ms. BONNARDON Maurice, JEANNIARD Luc

ABSENTE: Mme VAYSSIERE Nora.

PROCURATIONS : BONNARDON Maurice à ROBERT-MICHON Flavien
JEANNIARD Luc à GRASSER Sylvie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. RIONDET Jacques.

Etat civil

Naissances :

YOL Mya : le 25 février à Voiron

Ordre du jour

- Compte Administratif et Compte de Gestion 2022.
- Affectation des résultats 2022.
- Vote des taux d'imposition 2023.
- Budget Primitif 2023.
- Construction d'un restaurant scolaire : point sur les travaux.
- Mobilier Cantine et Garderie : choix du fournisseur.
- Enfouissement des réseaux BT, Tel et éclairage public Route du Vieux Clocher : chiffrage définitif.
- Adhésion à l'AFEI pour 2023
- Sapeurs Pompiers de la caserne du Fûteau » : demande de subvention
- Compte rendu des commissions municipales.
- Compte-rendu des commissions de la CCBE,

- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du 16 février est approuvé à l'unanimité

2023- 08 1: Approbation du Compte de Gestion 2022

Monsieur Roger VALTAT, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion du Trésorier pour l'année 2022 et l'invite à l'approuver. Ce compte se trouve en total concordance avec le compte administratif ; les résultats globaux s'établissent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	2 273 289,28	1 472 911,62	3 746 200,90
Dépenses	1 909 529,22	1 125 981,56	3 035 510,78
Résultat	+ 363 760,06	+ 346 930,06	+ 710 690,12
Reprise SIB opération d'ordre	+ 50 440,09	- 15 407,74	+ 35 032,35
Résultat de l'exercice	+ 414 200,15	+ 331 522,32	+ 745 722,47
Résultat antérieur 2021	- 379 219,39	+ 131 464,35	- 247 755,04
Résultats cumulés-	+ 34 980,76	+ 462 986,67	+ 497 967,43

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve le Compte de Gestion de la commune de Colombe pour l'année 2022, établi par le receveur municipal.

2023 - 09 - 1: Approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur Roger VALTAT, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif de la commune. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice, il illustre les investissements réalisés ou engagés, et témoigne de la santé financière de la commune. Pour 2022 il s'établit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	2 273 289,28	1 472 911,62	3 746 200,90
Dépenses	1 909 529,22	1 125 981,56	3 035 510,78
Résultat	+ 363 760,06	+ 346 930,06	+ 710 690,12
Reprise SIB opération d'ordre	+ 50 440,09	- 15 407,74	+ 35 032,35
Résultat de l'exercice	+ 414 200,15	+ 331 522,32	+ 745 722,47
Résultat antérieur 2021	- 379 219,39	+ 131 464,35	- 247 755,04
Résultats cumulés-	+ 34 980,76	+ 462 986,67	+ 497 967,43

Après échanges, Mme Martine JACQUIN, maire, quitte la séance et M. Roger VALTAT demande à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'approbation de ce compte.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve le compte Administratif de la commune de Colombe pour l'année 2022 comme présenté

ci-dessus.

- Arrête les résultats définitifs comme suit :

* Excédent d'Investissement :	+ 34 980,76
* Excédent de Fonctionnement :	+ 462 986,67

2023 – 10 - 1: Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Après avoir examiné et approuvé le compte administratif, le Conseil Municipal :

* Statu sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

* Constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 462 986,67 €

* Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

* Résultat de fonctionnement de l'exercice	346 930,06 €
* Résultats antérieurs reportés au BP 2022	131 464,35 €
* Reprise SIB en 2022 (DM 04) opération d'ordre	- 15 407,74 €
* Résultat à affecter de :	462 986,67 €

* Solde d'exécution d'investissement	+ 34 980,76 €
* Solde des restes à réaliser d'investissement	- 637 500,00 €
* Besoin de financement	- 602 519,24 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 **462 986,67 €**

* Affectation en réserve R 1068 en investissement	462 986,67 €
* Report en fonctionnement R 002	0€

2023 – 11 - 1: Taux d'imposition 2023 :

Monsieur Roger VALTAT adjoint aux finances rappelle aux membres présents les taux d'imposition des taxes directes locales de 2022.

Il expose que le projet du Budget Primitif 2023 a été établi sans variation de ces taux.

Madame le Maire propose donc de maintenir les taux 2022 pour 2023.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux actuels et adopte les taux d'imposition suivant pour l'année 2023:

- Taxe d'habitation :	9,27 %
- Taxe foncière (bâtie) :	35,57 %
- Taxe Foncière (non bâtie) :	60,46 %

2023 – 12 - 1: Budget Primitif 2023 :

M. Roger VALTAT adjoint aux finances présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 de la commune de Colombe, établi par la commission communale.

Ce document s'établit comme suit.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DÉPENSES	1 432 100,00
011 Charges à caractère général	557 060,00
012 Charges de personnel	446 608,00
014 Atténuation de produits	7 500,00
022 Dépenses imprévues Fonctionnement	20 000,00
023 Virement à la section d'investissement	132 371,00
042 Opérations d'ordre entre sec	28 024,00
65 Autres charges de gestion courante	149 537,00
66 Charges financières	60 000,00
68 Dotations aux provisions	1 000,00
RECETTES	1 432 100,00
013 Atténuation de charges	3 000,00
70 Produits des services	104 100,00
73 Impôts et taxes	1 112 000,00
74 Dotations, Subventions et Participations	178 000,00
75 Autre produits de gestion courante	35 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DÉPENSES	2 101 664,43
020 Dépenses imprévues Investissement	50 000,00
041 Opérations patrimoniales	352 516,00
13 Subventions d'investissement	44 266,37
16 Remboursement d'emprunts	283 000,00
20 Immobilisations incorporelles	96 500,00
204 Subvention d'équipement v	237 582,06
21 Immobilisations corporelles	377 800,00
23 Immobilisations en cours	660 000,00
RECETTES	2 101 664,43
001 Solde d'exécution d'inv. Reporté	34 980,76
021 Virement de la section de fonctionnement	132 371,00
040 Opérations d'ordre entre sec	28 024,00
041 Opérations patrimoniales	352 516,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	667 986,67
13 Subventions d'investissement	885 786,00

Après avoir entendu l'exposé de M. VALTAT et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif de la commune pour 2023 comme détaillé ci-dessus.

Construction d'un restaurant scolaire : point sur les travaux

Patrice SERRE :

* Les travaux avancent doucement. Seul souci actuel, la dimension du lave vaisselle qui est trop haut et qui touche la hotte, mais une solution est sur le point d'être trouvée.

* Les Opérations Préalables à la Réception des travaux ont été effectuées.

* Un refus de la pose des sols souples dans la salle de la garderie périscolaire, l'entreprise a été informée du refus de ce travail.

Il est proposé aux membres du conseil municipal qui le souhaitent de visiter ce chantier samedi à 11 heures.

2023 – 13 -1 : Mobilier Cantine et Garderie : choix du fournisseur.

M. Patrice SERRE, adjoint chargé des affaires scolaires présente au conseil municipal les devis concernant l'achat de mobiliers pour équiper la nouvelle Cantine et la Garderie périscolaire.

Fin novembre dernier trois sociétés ont été consultées afin d'obtenir une offre pour l'achat de tables, chaises et divers mobiliers nécessaires au fonctionnement de ces structures.

Ces trois sociétés ont transmis une offre que la commission scolaire a analysée :

*** Société SDM Saônoise de mobiliers ; basée a Froideconche (70300) :**

N'a pas répondu exactement à la demande et n'a pas fourni les plans demandés,

Le choix est assez restreint et une partie du mobilier n'est pas démontable.

Les produits sont fabriqués dans les pays de l'EST

Montant du devis 17 235,66 € TTC

*** Société D.P.C Créateur de Mobilier ; basée à Bressuire (79300)**

Le mobilier est intéressant mais il a fallu les recontacter plusieurs fois pour obtenir la réponse.

Montant du devis : 19 056,95 € TTC

*** Société Mobidecor ; basée à Bonson (42160)**

A bien répondu aux demandes faites

Le mobilier correspond tout à fait aux besoins et sont de fabrication française

Montant du devis: 18 938,78 € TTC

La commission a proposé de retenir la société Mobidecor.

Après avoir entendu l'exposé de M. SERRE et après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité:

* Approuve le choix proposé par la commission.

* Charge Mme le Maire de passer commande de ces matériels auprès de la société MOBIDECOR pour un montant de 18 938,78 €.

2023 - 14 - 1 : Enfouissement sur réseaux BT, Tel et éclairage public Route du Vieux Clocher : chiffrage définitif.

Lors de sa séance du 22 septembre 2022 l'assemblée avait approuvé le plan de financement prévisionnel relatif à l'enfouissement des réseaux BT / FT route du Vieux clocher.

Sur la base de ces projets, TE 38 les a actualisés ; il est donc demandé au conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ces nouveaux plans de financement.

TERRITOIRE ÉNERGIE ISÈRE (TE38) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans le tableau ci-joint, intitulés :

COMMUNE COLOMBE
Affaire n° 22-002-118
Enfouissement BT / TEL route du Vieux Clocher

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 383 119 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 268 442 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **114 678 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal , après avoir entendu cet exposé :

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir:

Prix de revient prévisionnel : **383 119 €**
Financements externes : **268 442 €**
Participation prévisionnelle : 114 678 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **114 678 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 119 169 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 28 881 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à 6 402 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 83 886 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal , après avoir entendu cet exposé :

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir:

Prix de revient prévisionnel : **119 169 €**
Financements externes : **28 881 €**
Participation prévisionnelle : 90 288 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **83 886 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

**2023 - 15 - 1 : Enfouissement sur réseaux Éclairage Public Route du Vieux Clocher :
chiffrage définitif.**

Lors de sa séance du 22 septembre 2022 l'assemblée avait approuvé le plan de financement prévisionnel relatif à l'enfouissement du réseau Éclairage Public route du Vieux clocher.

Sur la base de ces projets, TE 38 les a actualisés ; il est donc demandé au conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ce nouveau plan de financement.

TERRITOIRE ÉNERGIE ISÈRE (TE38) envisage de réaliser dès que les financement seront acquis, les travaux présentés dans les tableau ci-joint, intitulés :

TE38 - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

**COMMUNE COLOMBE
Opération n° 22-003-118
Enfouissement EP route du Vieux Clocher**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 87 130 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à : 50 372 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à 2 723 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **34 035 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal , après avoir entendu cet exposé :

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir:

Prix de revient prévisionnel : **87 130 €**

Financements externes : **50 372 €**

Participation prévisionnelle : 36 758 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : **34 035 €**

Ce montant doit être engagé au budget de la collectivité. Il pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire.

2023 - 16 -1 : Adhésion à l'A.F.E.I (Association des Femmes Élués de l'Isère)

Mme le Maire expose :

L' Association des Femmes Élués de l'Isère est une association pluraliste de mise en réseau d'élue de toutes les collectivités et assemblées nationales de l'Isère.

- Elle vise à faciliter l'exercice des missions des élués pour une information sociale, politique, civique.
- Elle organise l'échange d'expériences acquises dans la gestion des collectivités et la conduite des assemblées, sans considération d'appartenance politique.
- Elle défend la parité femme homme et promeut la place et l'image des femmes au sein des assemblées élués et dans les politiques publiques.

L'AFEI propose un tarif de cotisation en fonction du nombre d'habitant soit un coût de 100 € pour la strate de population entre 1 500 et 2 499 habitants pour l'année 2023.

Madame le Maire propose d'adhérer à cette association et d'inscrire la somme au budget de l'année 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à :

- Valider l'adhésion de la collectivité à l'Association des Femmes Élués de l'Isère
- Inscrire la somme au budget de l'année 2023.

2023 - 17 - 1: Sapeurs Pompiers de la caserne du Fûteau » : Attribution de subvention

Mme le Maire donne lecture d'un courrier du président de l'Amicale des Sapeurs Pompiers du Fûteau sollicitant une subvention pour l'organisation du Congrès Départemental des sapeurs-pompiers de l'Isère qui aura lieu le 24 juin sur les communes de Colombe et Le Grand-Lemps.

Cet évènement pourrait accueillir jusqu'à 700 JSP et de nombreux sapeurs pompiers adultes. Les Sapeurs du CIS veulent faire de cette journée une journée très festive.

Pour permettre l'accueil de cette manifestation, la collectivité mettra à leur disposition gracieusement l'ensemble du Gymnase et des extérieurs.

Le montant de la subvention demandé à Colombe et à Le Grand Lemps est 5 000 € chacune.

Après échange avec sa collègue Maire de Le Grand-Lemps et afin d'harmoniser les montants, Mme le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention de 2 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* Décide d'attribuer un subvention d'un montant de 2 500 €

* Charge Mme le maire de mandater cette somme au profit des Sapeurs Pompier de la caserne du Fûteau.

Compte rendu des commissions municipales :

Patrice SERRE :

- La Commission scolaire s'est réunie dernièrement pour faire le choix du mobilier pour la cantine et la garderie périscolaire et a validé l'attribution d'un crédit supplémentaire 2 500 € pour à l'école, comme pour 2022, pour divers achats tout au long de l'année. Il est noté que suite au vol de deux ordinateurs l'an dernier, un seul sera acheté cette année en raison de la fermeture de classe prévue pour la rentrée prochain ; cette achat sera pris sur ce crédit de 2 500 €.

- Le conseil d'école s'est réunie le 28 février .

Les sujets suivants ont été évoqués :

- * Autoévaluation des écoles : un questionnaire a été distribués aux enfants de CE2, CM1 et CM2 et un autre aux parents ; 3 classes ont répondu et 100 personnes (parents) sur 143 familles.

- * Les effectif prévisionnels 2023 / 2024 sont: 178 enfants - 60 en maternelle - 118 en élémentaire.

- * L'école est concernée par une fermeture de classe à la rentrée 2023 / 2024

- * Point sur le PPMS

- * Projets pédagogiques

- * Des jeux ont été achetés et remis à disposition des enfants du périscolaire (cantine et garderie) après les vacances de février.

- * Toujours la demande de modification des horaires de la garderie le matin

- * Aménagement de la cour : une discussion aura lieu avec les enseignantes pour l'aménagement futur de la cour.

- * Mme Magaud a donné des explications sur la participation des classes à la piscine de Moirans suite à l'interrogation des délégués de parents.

Martine JACQUIN :

La commission « fêtes et animations » s'est réunit récemment pour travailler sur la journée du 15 juillet, notamment sur l'exposition de voitures et motos anciennes. La prochaine réunion se fera avec l'ensemble des associations de colombe pour voir qui souhaite aider la commission ; le comité des fêtes ayant déjà fait savoir qu'il ne participerait pas à cette journée.

Martine JACQUIN :

La société d'agriculture pratique du canton a contacté la commune concernant l'organisation du comice agricole du mois d'août. La commission souhaite participer à la réalisation d'un char ou venir en aide pendant ces deux jours de festivités, en espérant que d'autres associations et administrés se mobiliseront pour venir participer à cette fête rurale annuelle du canton.

Compte rendu des commissions de la CCBE :

Emmanuelle MARC :

A participé à la commission « cohésion sociale et enfance jeunesse » avec l'intervention de SEMAPHORE qui a fait un diagnostic du service enfance de la CCBE ; avec la présentation des préconisations des améliorations à faire.

Le CTG (Contrat Territorial Global) avec la CAF et le Département a été renouvelé.

Serge GUICHARD et Eliane MARREL ;

Ont participé à la réunion du PCAET

2^{ème} forum : réunion de travail par groupe pour un point global de ce qui a été fait.

Martine JACQUIN :

A participé à la commission « culture » ; la programmation du prochain ticket culture est lancée.

Martine JACQUIN :

A participé à la commission « Ordures Ménagères ». Il y a des évolutions de la réglementation, tous les résidus fermentescibles ne seront plus ramassés en porte à porte à partir du 1^{er} janvier 2024. La CCBE va prendre contact avec les collectivités qui fonctionnent déjà de cette façon pour l'organisation future du service.

En ce qui concerne les déchetteries, le passage aux horaires d'été se fera au 1^{er} mai.

En effet, les années précédentes le service subissait les injonctions de la préfecture en cas de canicule. Il est difficile de diffuser une information aux utilisateurs en cas de changements rapides de fonctionnement, c'est pourquoi les délégués chargés des Ordures Ménagères travaillent sur des horaires modifiés.

Roger VALTAT :

Le Conseil communautaire a eu lieu le 6 mars et les sujets suivants ont été discutés :

* Finances : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

* Attractivité du Territoire :

- Développement économique : Autorisation d'acquérir la parcelle AN8 à Apprieu.

- Développement économique : Autorisation d'acquérir la parcelle AN 274 à Apprieu.

* PLUI / Urbanisme :

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : Approbation du bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n°2 du PLUi de la communauté de communes de Bièvre Est.

Un Site Multi Energie doit ouvrir en 2024 : il permettra aux méthaniseurs d'injecteur leur gaz. GEG de Grenoble a eu l'appel à manifestation d'intérêt

Martine JACQUIN :

Contact a été pris avec GDSA peut savoir s'il est possible d'organiser une conférence sur les Frelons Asiatiques.

Questions diverses

Emmanuelle MARC :

* Si la commune souhaite faire passer une information sur « Vivre en Bièvre-Est » le texte doit être expédié avant le 31 mars

* Elle remercie la commune, au nom des scouts pour le prêt de la salle polyvalente pour la présentation du film sur leur voyage humanitaire au Bénin.

Pierre-Henri BESSON :

* A assisté a une réunion de TE38 ou a été présenté toutes les compétences de ce syndicat.

* A participé, début mars, à une formation sur le PCS (Plan Commune de Sauvegarde): il s'agit d'un document qui permet de planifier et d'organiser les actions et acteurs communaux dans la gestion de crise lors d'événements critiques (catastrophes naturelles, technologiques ou sanitaires). Il peut être établie, soit en interne par la collectivité soit en demandant l'intervention d'un cabinet extérieur.

Pour élaborer ce plan il faut identifier les risques et pour chacun de ceux-ci organiser la gestion de la situation ; il y aussi obligation de faire des exercices.

Mme le Maire précise que l'IRMA (Institut des Risques Majeurs) propose d'accompagner les commune et de mettre à disposition un étudiant, à condition de l'héberger. Ce pourrait être un bon compromis entre les deux car nous n'avons ni les compétences, ni les moyens humains pour le faire en interne. Il est possible aussi de s'inspirer de l'expérience des communes qui l'ont déjà fait.

Pierre-Henri accepte de s'en charger avec quelques élus (Jacques RIONDET) et va se procurer certains PCS de communes environnantes.

De son côté Martine propose de recontacter Mathias de l'IRMA.

Jacques RIONDET

Demande si la commune a eu des nouvelles de SFR depuis le refus de la déclaration préalable pour l'installation d'une antenne chemin de la Grande Croix : non aucune nouvelle.

Serge GUICHARD:

Demande ou en est le projet de méthaniseur sur la commune : le dossier suit son cours, prochainement un rendez-vous sera organisé sur le site pour les personnes qui souhaitent avoir des informations ou qui ont des questions à poser.

Séance levée à 23 h 40